

LA PAILLE A 50 SOUS LE VOYAGE.

Nous avons entendu dire ces jours derniers que certains cultivateurs vendaient leur paille pour 50 sous le voyage.

Nous croyons réellement que ces cultivateurs auraient tiré plus de profit à conserver leur paille, et à s'en servir comme engrais.

On lit dans le *Canada Farmer* :

“ Un correspondant nous envoie un rapport abrégé des revenus de sa ferme l'année dernière. Il cultive environ 70 acres, y compris les prairies, et en tient à peu près autant en pâturage. Il a vendu l'automne dernier pour \$300 de bétail. Le battage des grains a donné le résultat suivant : orge, 167 minots ; blé 303 minots ; avoine 330 minots ; sarrasin 50 minots ; pois, 150 minots. La ferme a donné en outre 70 tonnes de foin, 900 minots de patates, et 500 minots de pommes..... ”

Le résultat est certainement flatteur ; mais nos terres de la Province de Québec, avec un système judicieux de culture, pourraient rendre encore mieux que celui.

Nous offrons à qui de droit nos sincères remerciements pour l'envoi d'un exemplaire du *Code Municipal*. Nous avons lieu de croire que ses dispositions ne viendront en force que dans un an, le gouvernement voulant donner le temps au public de les discuter. Cette branche de législation tombant dans les limites de notre programme, nous ouvrons nos colonnes aux réflexions que les hommes pratiques et expérimentés voudront bien, nous transmettre. Pour notre part nous donnerons prochainement nos vues sur les articles qui nous paraîtront demander des modifications.

Société d'Agriculture No. 2 du comté de Verchères : — Amable Archambault, écr. Président ; Damase Préfontaine, écr., Vice président ; et Messieurs Olivier Lussier, père, Flavien Marcotte J. Bte. Rainaud Joseph Colette, H. Mongeau et Romual Ducharme Directeurs. Chs. Robert écr. N. P. Secrétaire-Trésorier.

Un meunier fit arrêter son voisin sur accusation d'avoir volé du blé dans son moulin, mais n'ayant pu prouver l'accusation qu'il avait portée, il a été obligé par la Cour à une réparation d'honneur envers le Défendeur. S'adressa vers ceux qui assistaient aux délibérations judiciaires :

« J'ai fait arrêter mon voisin, » dit-il, « pour m'avoir volé du blé ; je n'ai pu le prouver je suis très fâché. »

NOUVELLES MANUFACTURES.—On signale l'ouverture de deux nouvelles manufactures de tabac, l'une à la Pointe-aux-Trembles, par M. Magloire Clement, et l'autre au Cap Blanc, Sillery, par Thos. Ross et Banfield ; cette dernière est le résultat d'un procédé ingénieux inventé par M. Ross, et qui économise beaucoup le travail et la main d'œuvre. Le moulin est mû de main d'homme et s'alimente de lui-même. La fabrication des tabacs frisé et à priser, a été créée, en cette ville d'assez jolies fortunes, les années passées ; espérons que le bon temps d'autrefois reviendra.

Il y a maintenant, dans le district de Québec, huit manufactures à tabac, payant des droits au gouvernement. — *Journal de Québec.*

— Vente importante de moutons *Cotswold*, par M. Adolphe Ste. Marie.

On parle souvent de ventes considérables d'animaux faites par nos agronomes anglais, mais il est rare que nous ayons à enregistrer un succès aussi brillant, obtenu par un Canadien-Français. Il est vrai que M. Ste. Marie n'est pas à sa première épreuve, mais la vente qu'il vient de faire surpasse en importance toutes celles qu'il a pu faire jusqu'à ce jour.

Il a vendu le dix de Janvier, à Mr. Geo. V. Hoyle, de Champlain, N.Y., dix brebis d'un an et au-dessus, qui lui ont rapporté sept cent cinquante piastres en or, ou soixante quinze piastres chacune.

Nous ne pouvons trop féliciter ce monsieur qui a été le premier par lui, à introduire dans cette Province, la race *Cotswold*.

Nos Sociétés d'Agriculture qui sont décidées d'acheter de beaux moutons pour l'amélioration des races dans leurs comtés, feront bien de visiter M. Ste. Marie, avant d'aller ailleurs. *Sem. Agric.*

— Société d'Agriculture No. 2 du Comté de Vaudreuil.—L'assemblée annuelle de la Société d'Agriculture No. 2 du Comté de Vaudreuil, a eu lieu à Rigaud, le vingt sept Décembre dernier et les officiers suivants furent élus :

Président.—Emery Lalonde, écr., Ste. Mar. h. Vice-Président.—Cornélius McGreavy écr., Rigaud ; Secrétaire-Trésorier.—E. N. Fournier, do.

Directeurs : — M. M. John Fletcher, Rigaud ; McLacklan, do, Jos Amable Champeau père, do ; Frs. Emilien Cherrier, do ; John Vipond, St. Marthe Edward McCabe, do ; Siméon Sitatenx.

BULLETIN COMMERCIAL

Grâce au beau temps et aux bons chemins, notre marché a été fort achalandé samedi dernier. Des milliers de cultivateurs offraient leurs produits en vente.

Les acheteurs avaient beau jeu. Le prix des grains et des autres articles était fort peu élevé. La viande, cependant, tenait son prix et le lard s'est vendu de 15 à 18 sous la livre.

Quant au grain, il ne se vend guère. On trouve pourtant un peu d'écoulement pour l'avoine, qui se vend trente huit sous. On dit que M. Sarrazin l'achète à ce prix.

L'inactivité du commerce des grains préjudicie aux détailliers de marchandises sèches, qui n'en ont pas moins fait une bonne journée samedi. On pourra se former une idée du marché de samedi, par la liste des prix.

— Ne pouvant reproduire les prix des marchés, qui, d'ailleurs, n'ont guère subi de changement depuis que nous les avons publiés, nous donnerons sommairement le prix des articles les plus importants. A St. Jean l'avoine se vend de 40 à 42 cents le minot ; le beurre, en tinettes, 21 à 22 cents, et frais 25 à 26 cents ; les œufs, 25 à 27 cents ; le lard, 7½ cts ; le mouton, 6 à 7 cents ; le bœuf, 5 à 7 cents ; les patates, de 45 à 55 cents le minot.

Comme on le voit l'avoine a subi une baisse assez considérable. A Shédiac, elle se paye 36 cts. — *Moniteur Acadien.*

Le prix du beurre à St. Albans était mardi de 30 cts à 38 cts., suivant la qualité.

Voici le prix des grains, chez les marchands de cette ville :

Orge par 50 lbs.....	£0 2 1
Avoine par 36 lbs.....	0 1 7
Pois par 66 lbs.....	0 3 3
Graine de lin.....	0 6 0

St Hyacinthe 5 Fev 1870.

FARINE—Fleur, ex. superfine.....	4 50 a 4 55
“ en poche p 100 lbs.....	2 20 a 2 50
GRAINS—Orge par minot.....	0 50 a 0 60
Avoine do.....	0 25 a 0 30
Gaudirole do.....	0 35 a 0 45
Pois do.....	0 75 a 0 00
Blé do.....	1 10 a 0 00
Blé d'Inde do.....	0 90 a 0 00
Sarrasin do.....	0 50 a 0 00
VOLAILLES—Dindes par couple.....	2 00 a 1 50
Oies do.....	1 00 a 1 50
Canards do.....	0 40 a 0 50
Poules do.....	0 40 a 0 70
Poulets do.....	0 20 a 0 35
VIANDES—Bœuf à la livre ..	0 5 a 0 10
Do par quartier.....	0 4 a 0 0
Mouton, par quartier.....	0 40 a 0 60
Lard par livre.....	0 10 a 0 15
salé.....	0 9 a 0 10
Do par 100 lbs.....	9 00 a 12 00
DIVERS—Patates au minot ..	0 60 a 0 75
Beurre en livre.....	0 15 a 0 25
Do en tinette.....	0 19 a 0 00
Sucre d'érable.....	0 10 a 0 00
Œufs la douzaine.....	0 24 a 0 00
Suif la livre.....	0 15 a 0 0
Foin par 100 bottes.....	4 0 a 6 0
Paille do.....	0 0 a 0 0
Choux la pièce.....	0 0 a 0 10
Miel la livre.....	0 10 a 0 12